

**BIENVENUE
À L'ÉCOLE
MATERNELLE**



Mon enfant entre à l'école maternelle

2021

Votre enfant entrera à l'école maternelle
à la prochaine rentrée scolaire 2021/2022

Nous invitons les parents à une
réunion d'information et d'échanges
lundi 22 mars à 18h30
en visioconférence

(Le lien de connexion sera envoyé aux personnes inscrites)

Pour participer à cette visioconférence,
l'inscription est obligatoire sur
www.mairie1.lyon.fr

Pour toute information :
ma1.communication@mairie-lyon.fr



Mairie du 1er
Date de la rencontre : 22 mars 2021





Ordre du jour



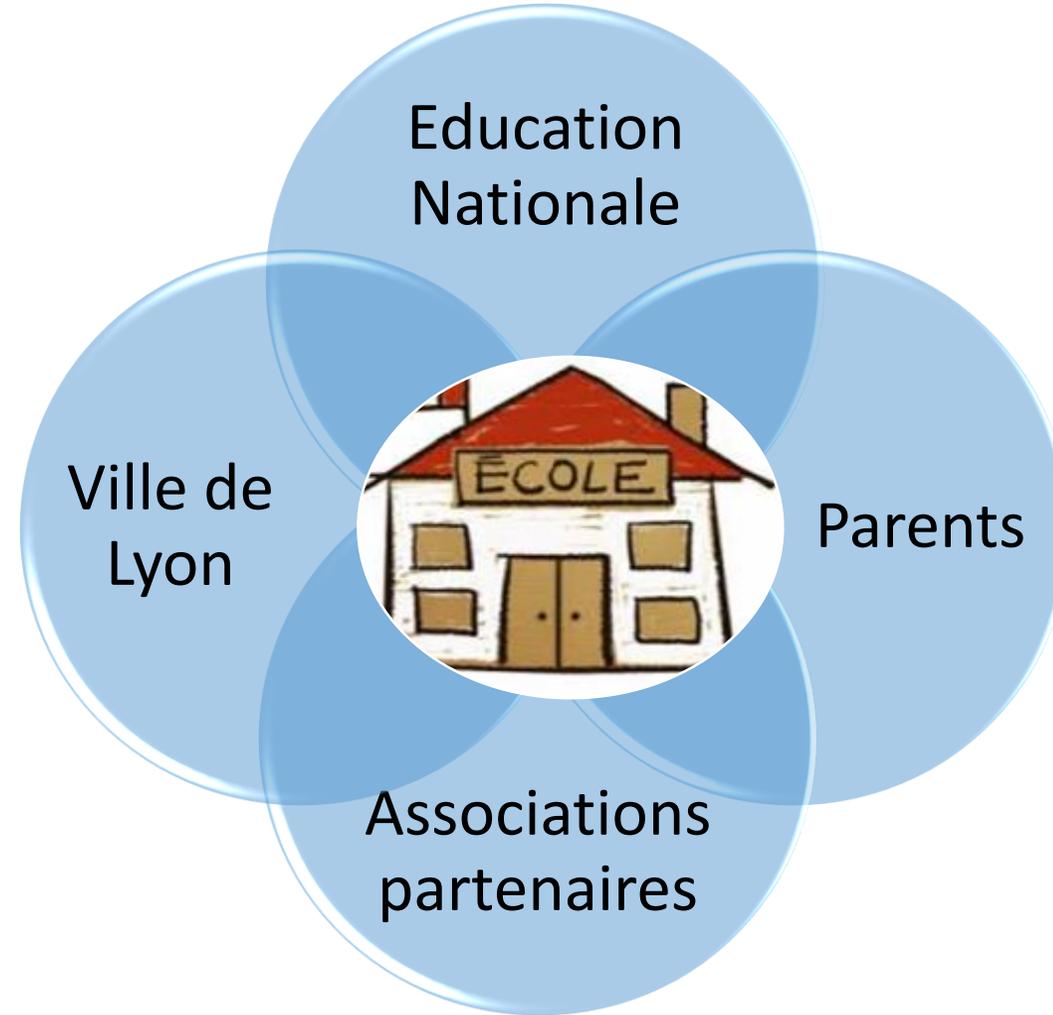
Les ateliers

- L'école et son environnement
- L'école maternelle
- De la crèche à l'école, un autre rythme
- Le périscolaire, l'extrascolaire, un complément,
- Les modalités d'inscription à l'école
- Echange par atelier
- Fin de la rencontre



L'école et son environnement :

Les acteurs



22/03/2021



L'école et son environnement : *L'Education Nationale*



Les programmes scolaires

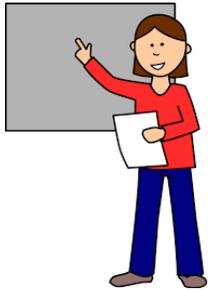
Affecte 1 enseignant pour 1 ouverture de classe

L'Education Nationale mobilise...

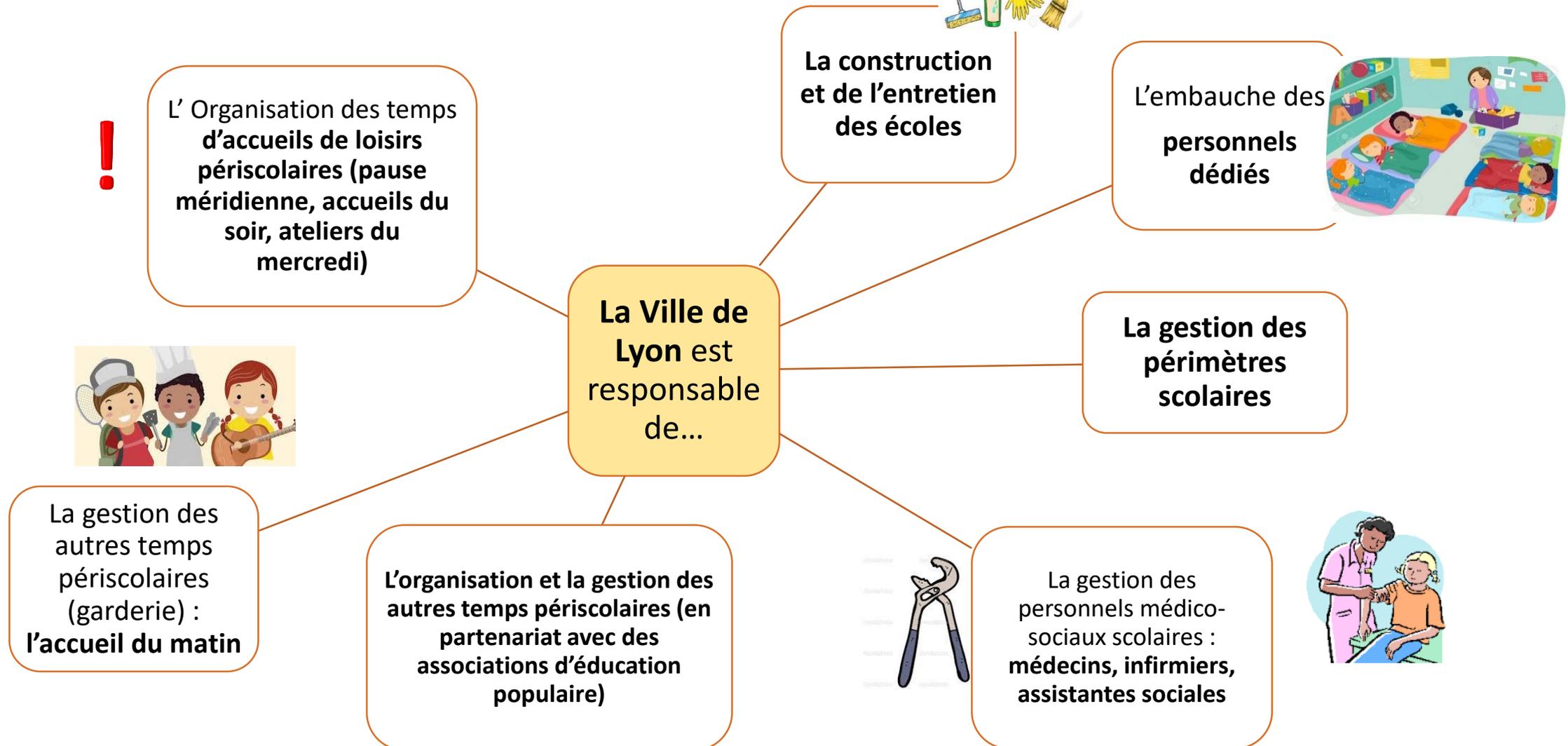
Des professionnels spécialisés
Rased et AESH



Des professionnels enseignants



L'école et son environnement : La ville de LYON



L'école et son environnement :

Les parents

Les parents participent à la vie de l'école

✓ **Au conseil d'école**



✓ **Aux instances et/ou temps de concertation mis en place par la ville, par l'école, la mairie d'arrondissement**



✓ **Mais aussi de façon plus informelle** : accompagnement, organisation d'animations, fête d'école, participation aux Lieux Accueil Parents (L.A.P.) etc.



La santé de mon enfant à l'école maternelle



Petites et moyennes sections:

- **Accompagnement assuré par la Protection Maternelle et Infantile (PMI)- Compétence Métropole de Lyon-** médecins et puéricultrices: bilan de santé, PAI (projet d'accueil individualisé) sauf allergie alimentaire, Enfants à besoins spécifiques, notamment en situation de handicap, Protection de l'enfance

Grandes Sections

- **Accompagnement par les équipes médico sociales scolaires de la Direction de l'Éducation Ville de Lyon-** Médecins, infirmiers-ères, assistantes sociales: bilan de santé standard ou approfondi selon les besoins, PAI, Enfants à besoins spécifiques, notamment en situation de handicap, Protection de l'enfance, Éducation à la santé



L'école et son environnement



Ecoles maternelles

Lyon 1^{er} / 5^e



- « La mission principale de l'école maternelle est de donner aux enfants envie d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité. Ce temps de scolarité, établit les fondements éducatifs et pédagogiques sur lesquels s'appuient et se développent les futurs apprentissages des élèves pour l'ensemble de leur scolarité. »

Programmes du 26 mars 2015.

L'école maternelle structure les apprentissages autour d'un enjeu de formation central pour les enfants: "apprendre ensemble et vivre ensemble"



Les programmes, les apprentissages

L'école est organisée en trois cycles :

- *apprentissages premiers ou cycle 1, de la toute petite à la grande section ;*
- *apprentissages fondamentaux ou cycle 2, du CP au CE2 ;*
- *cycle de consolidation ou cycle 3, du CM1 à la 6^{ème}.*

L'école maternelle appartient au cycle 1. Les apprentissages sont définis par les programmes nationaux, rénovés en mars 2015 et s'articulent en domaines d'apprentissage :

- **Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions ;**
 - **Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique ;**
- **Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques ;**
 - **Construire les premiers outils pour structurer sa pensée ;**
 - **Explorer le monde.**



- La répartition des élèves dans les classes est de la responsabilité de la directrice ou du directeur. Les classes multi âges sont très intéressantes pour respecter le rythme des élèves. Par ailleurs, en fonction des effectifs, nous sommes parfois amenés à créer des sections à double niveau. Une pédagogie adaptée permet à chacun de suivre la scolarité à son rythme ;
- Les effectifs peuvent aller jusqu'à 30 élèves par classe ;
- Votre enfant est accueilli à l'école toute la journée. Cependant pour respecter son rythme, une intégration progressive en petite section, sur une durée établie peut vous être proposée.



- **Un temps de repos** est nécessaire dans la journée de l'enfant ;



- Modulée en fonction de l'âge et des besoins de chaque enfant, un temps de repos est organisé au niveau de l'école en début d'après midi pour répondre aux besoins des enfants. La distinction est dormeurs et non dormeurs. L'objectif est que les enfants qui ont besoin de dormir puissent le faire dans les meilleures conditions.

Temps calme (suite)



- les dormeurs : repas au 1^{er} service, accompagnement vers l'endormissement, réveil échelonné et reprise des activités progressives.
- Les non dormeurs : repas éventuellement différé, temps calme pouvant conduire à l'endormissement, temps calme.
- Une réflexion commune entre la ville de Lyon et l'Education Nationale a été conduite pour mieux respecter les besoins des élèves pendant la pause méridienne. Prise en compte de la courbe des chronobiologistes.



- Les enfants malades ne peuvent pas être accueillis à l'école (contagion, inconfort...). **Aucun médicament ne peut leur être administré.** Il est donc indispensable de prévoir un mode de garde pour ces moment-là.
- Les enfants souffrant d'une pathologie chronique seront accueillis sur la base d'un **Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)** signé par la famille, l'école et le service de santé scolaire. Dans ce cas, les médicaments nécessaires pourront être conservés à l'école et administrés en cas d'urgence. Lors de l'inscription, il est donc fondamental de signaler à la direction toute maladie chronique.
- Concernant les questions de santé, le suivi médical des enfants est assuré par la **Protection Maternelle et Infantile** jusqu'à 5 ans (donc jusqu'en fin de moyenne section). Ensuite, c'est le **Service de Santé Scolaire** de la Ville de Lyon qui s'en charge (en grande section).



De la crèche à l'école, Un autre rythme



La crèche du lundi au vendredi

- En fonction des crèches de **7h/7h30 à 9h30**
Arrivée échelonnée
- 9h30-11h30
Activités en petit groupe
- 11H15
Temps calme + repas
- 11h30-12h15
Repas
- 12h30-15h45
Préparation puis sieste
- 15h45
Goûter
- 16h-18h15
Activités / départ échelonné

L'école : **Lundi – mardi - jeudi –vendredi** avec des intervenants multiples

- **7h50-8h30**
Garderie (gratuite, places limitées)
- 8h30-11h50
Temps scolaire
- 12h-14h05
Pause méridienne
- 14h05-16h35
Temps scolaire
- 16h45-17h30
Périscolaire 1^{er} temps
- 17h30-18h30
Périscolaire 2^{ème} temps



Une semaine à l'école



L'entrée en maternelle de votre enfant doit se faire en prenant en compte son rythme et son bien-être dans la nouvelle organisation quotidienne de sa jeune vie.

Dans le souci de ne pas imposer aux enfants des journées trop longues passées en collectivité, la Ville de Lyon conseille d'éviter le cumul de tous les temps périscolaires, et ce, dans l'intérêt de l'enfant.



Une semaine à l'école

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h50	ACCUEIL DU MATIN 30mn	ACCUEIL DU MATIN 30mn		ACCUEIL DU MATIN 30mn	ACCUEIL DU MATIN 30mn
8h20 8h30	TEMPS SCOLAIRE 3h30	TEMPS SCOLAIRE 3h30	LES ATELIERS DU MERCREDI 3h30	TEMPS SCOLAIRE 3h30	TEMPS SCOLAIRE 3h30
12h	PAUSE DE MIDI 2h15	PAUSE DE MIDI 2h15		PAUSE DE MIDI 2h15	PAUSE DE MIDI 2h15
14h05 14h15	TEMPS SCOLAIRE 2h30	TEMPS SCOLAIRE 2h30		TEMPS SCOLAIRE 2h30	TEMPS SCOLAIRE 2h30
16h45	APRÈS LA CLASSE 45mn	APRÈS LA CLASSE 45mn		APRÈS LA CLASSE 45mn	APRÈS LA CLASSE 45mn
17h30	LA FIN D'APRÈM' 1h	LA FIN D'APRÈM' 1h		LA FIN D'APRÈM' 1h	LA FIN D'APRÈM' 1h
18h30					

Le périscolaire et l'extrascolaire !

Un complément



- Le périscolaire est **un temps complémentaire** au temps scolaire
 - Lundi, mardi, jeudi et vendredi **entre 16h45 et 18h30**
 - Temps encadré par les services de la ville ou des associations
 - Lundi, mardi, jeudi et vendredi **entre 12h et 14h15**
 - **Par les services de la ville ou, par exemple, par les assistantes maternelles.**
- L'extrascolaire un temps **en dehors** du temps scolaire
 - **Mercredi matin** par les services de la ville **ou la journée** avec les associations, crèches ou assistantes maternelles, et pendant les vacances scolaires



L'inscription scolaire !



Les inscriptions (1^{ère} scolarisation ou déménagement) à l'école se déroulent en 3 temps :

1. La préinscription scolaire **en mairie ou en ligne** est **du 1^{er} avril au 13 juin** pièces à fournir : livret de famille ou acte de naissance de l'enfant, justificatif de domicile, justificatif des vaccins)
2. Le rendez-vous pédagogique avec le directeur-trice
3. L'inscription aux activités périscolaires (restauration scolaire, accueils du matin et du soir, ateliers du mercredi) – A partir **du 19 avril 14h (en présentiel sur rdv du 19 avril au 14 mai) et en ligne jusqu'au 30 juin**



Les conditions sanitaires

Corona Virus / Covid 19

La Ville de Lyon applique strictement les protocoles et recommandations des autorités sanitaires et de l'Etat relatifs aux mesures barrières, au nettoyage et désinfection des matériaux et locaux scolaires.

Ces protocoles peuvent être modifiés en fonction de l'évolution de l'épidémie.

Vous êtes appelés à la vigilance et à veiller à l'apprentissage et l'application des gestes barrières préventifs adaptés à l'âge de vos enfants : lavage régulier des mains, utilisation des mouchoirs à usage unique,

Les conditions d'accès à l'école

Covid 19 et Plan Vigipirate

Les modalités d'accueil des parents au sein de l'école peuvent être amenées à évoluer en fonction du contexte sanitaire.

Il en est de même concernant les mesures du Plan Urgence Vigipirate.



Temps II : Les ateliers



Le temps
scolaire

Le temps
périscolaire

La pré-
inscription,

Les ressources
du quartier



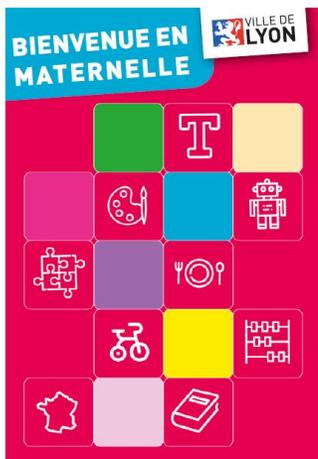
Conclusion



Rappel des dates :

- Pré-inscription scolaire : A partir **du 1^{er} avril** – présentiel (**sur rdv**) ou internet,
- Pré-inscription périscolaire : A partir **du 19 avril 14h** en présentiel (**sur rdv**) **du 19 avril au 14 mai**) et en ligne jusqu'au **30 juin**

Dès la mardi 23 mars : supports disponibles sur le site la mairie du 1^{er}



Pour plus d'informations et découverte du nouveau lieu de vie de votre enfant, des réunions d'accueil des nouveaux parents auront lieu dans chaque école

Une plaquette « **Bienvenue à la maternelle** » est à votre disposition sur lyon.fr